

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DES FORCES DE L'ORDRE - (N° 3271)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

M. Mennucci et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.